

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

DELIBERATION N° 2022-07-098-DAP

Nomenclature : 2.2.2

OBJET : CONSTRUCTION DES BATIMENTS DE L'ESPACE SPORTIF VINCENT MABILLET – DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 6 juillet 2022
 Pour extrait certifié
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de la publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

06/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA., Mme BAULON, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme NOGARO	procuration à	M. PERRET
M. GONZALES	procuration à	M. MABILLET
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DOMET
M. MIREMONT	procuration à	Mme ORDUNA
M. COUTIER	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme DACHARRY	procuration à	M. LATAILLADE

ABSENT EXCUSÉ

M. LECERF

SECRETARIE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	32

Lors de sa séance du 16 novembre 2021 le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'espace sportif Vincent Mabillet à l'atelier d'architecture Claret - Lebecq.

Pour mémoire, le projet prévoit le remplacement du gazon naturel par de la pelouse synthétique, l'implantation d'un fronton avec gradins, d'une tribune pour le terrain de football et de la construction d'un bâtiment neuf destiné à accueillir une salle de sport notamment pour



la pratique de l'aérobic, un foyer, des salles associatives, le logement d'un gardien, le bureau du service des sports, un atelier pour le Vélo Club Tarnosien, ainsi que les vestiaires du club de football de l'Association Sportive Tarnosienne.

Les travaux de construction sont programmés en deux phases. La réalisation du terrain est prévue dès cet été 2022. La construction de la maison des associations (salle de sport, foyer, logement, bureaux, vestiaires...), le fronton et les tribunes est prévue quant à elle sur les années 2022 et 2023 et nécessite le dépôt d'un permis de construire.

Lors de sa séance du 17 mai 2022, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marchés publics et à recourir à la procédure adaptée dans le cadre du marché de travaux pour la réalisation du bâtiment, fronton et tribunes de l'espace sportif Vincent Mabillet.

Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies pour aboutir à la phase Projet avec notamment l'établissement du dossier de permis de construire.

Il convient désormais d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dit permis de construire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L.2122-21-1,

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du permis de construire pour la réalisation du bâtiment, fronton et tribune de l'espace sportif Vincent Mabillet et à déposer le dossier en vue de son instruction.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr